

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 164

26 janvier 2009

SOMMAIRE

Accura Strategie	7830	EECP I S.A.	7847
Accura Strategie	7859	EECP I S. à r.l.	7847
Adler Toy Investment S.à r.l.	7872	Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à.r.l.	7872
Auto-Ecole DANIEL S.A.	7870	International Regency Artistic S.A.	7826
Aviva Investors Convertible Bond Opportunity Fund	7830	Nénuphar S.A.	7826
Banque Degroof Luxembourg S.A.	7827	Puilaetco Quality Fund	7826
BCV Dynamic Fund	7847	Reinet Investments S.C.A.	7827
BCV Strategic Fund	7830	REO Eminescu, S.à r.l.	7872
East Med Holdings S.A.	7871	REO Hamburger Allee S. à r.l.	7872
EECP II S.A.	7859	Société Financière Robichon S.A.	7871
EECP II S. à r.l.	7859	von der Heydt Strategie Fonds	7858

International Regency Artistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 63.372.

Die Aktionäre der Gesellschaft INTERNATIONAL REGENCY ARTISTIC S.A. werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am Montag, den 16. Februar 2009 um 14.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft FISOGEST S.A. in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach 35, route de Stadtbredimus, L-5570 REMICH
2. Vollmachten
3. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Jede Aktie hat eine Stimme. Ein Aktionär kann durch einen Bevollmächtigten vertreten werden.

Jeder Aktionär, welcher der außerordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien bis spätestens den 13. Februar 2009 an folgender Adresse hinterlegen:

FISOGEST S.A., L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009007329/1218/26.

Nénuphar S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.118.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 février 2009 à 11 heures 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur quant à l'évolution de la liquidation de NENUPHAR SA sur base de l'article 150 de la loi du 10 août 1915 visant les sociétés commerciales.
2. Identification des actionnaires de NENUPHAR SA.
3. Approbation des comptes 2008.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Alain RUKAVINA

Le liquidateur

Référence de publication: 2009004769/297/18.

Puilaetco Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

Étant donné que le quorum n'a pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2009, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *10 février 2009* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts.
2. L'Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications intervenues.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 9 février 2009 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009003934/755/19.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le *5 février 2009* à 10.00 heures au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits, sociaux et consolidés, au 30 septembre 2008,
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
3. Affectation des Résultats,
4. Décharge aux Administrateurs,
5. Divers.

Afin d'obtenir une carte d'entrée leur permettant de participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer leurs titres au siège social de la Banque et en demander le blocage ou faire parvenir au siège social un certificat de blocage des titres en vue de ladite assemblée, émanant de leur organisme financier dépositaire.

Pour toute question complémentaire concernant cette assemblée, veuillez contacter

Mme Chantal Hagen-De Mulder au n° 45.35.45.23.22

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009003279/34/23.

Reinet Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.576.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of January.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

THERE APPEARED:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, acting pursuant to a power of attorney dated 17 December, 2008 granted by Mr Alan Grieve, in his capacity as member, and pursuant to the resolutions of 13 November, 2008 (the "Resolutions"), of the board of directors of Reinet Investments Manager S.A., a société anonyme, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.141.352, being the unlimited shareholder and manager (the "Manager") of Reinet Investments S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.16.576, incorporated under the original name Intercontinental Mining and Resources S.A. by deed of Maître Robert Elter, notary residing in Luxembourg, on 5th March, 1979, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") No 133 of 15th June 1979, (the "Company") and having been converted into a partnership limited by shares and renamed Reinet Investments S.C.A. pursuant to a deed of the undersigned notary on 21st October, 2008, published in the Mémorial No 2624 of 28 October, 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 17th November, 2008 published in the Mémorial No 2819 of 24th November, 2008.

The proxy and a copy of the Resolutions after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed.

The appearing party requested the notary to record the following:

Pursuant to an extraordinary general meeting of shareholders and of participation certificate holders of Richemont S.A. (before the effective date of its conversion into a partnership limited by shares existing under the name Reinet Investments S.C.A.) held on 8th October, 2008 which was published in the Mémorial No 2539 of 17th October, 2008, the Manager has been instructed to implement an increase of capital by the issue of ordinary shares of the Company as a result of the exercise of warrants issued by the Company to all shareholders and the exercise of subscription rights purchased at an auction in respect of unexercised warrants by the holders/purchasers thereof whereby such ordinary shares shall be issued in consideration for the issue of shares by Reinet Jersey Holdings Limited to the Company further to the contribution of shares in British American Tobacco p.l.c. shares to Reinet Jersey Holdings Limited by such holders/purchasers upon exercise of the warrants and/or the subscription rights.

On 17th December, 2008, according to an instruction of the 16th December 2008, the Manager implemented the increase of capital by accepting the subscription to 87,085,016 (eighty seven million eighty five thousand sixteen) fully paid ordinary shares, for a total issue price of € 442,286,697.86 (four hundred forty two million two hundred eighty six thousand six hundred ninety seven Euros and eighty six cents), as consideration for four hundred forty one million six hundred forty one thousand three hundred and forty three (441,641,343) shares issued by Reinet Jersey Holdings Limited to the Company which have been issued further to the contribution of 23,870,007 (twenty three million eight hundred seventy thousand and seven) British American Tobacco p.l.c. shares to Reinet Jersey Holdings Limited by warrant holders and/or purchasers of subscription right as a result of the exercise of such warrants and/or the subscription rights.

The Reinet Jersey Holdings Limited shares issued to the Company have been the subject of a report by an independent auditor (*réviseur d'entreprises*), PriceWaterHouseCoopers Luxembourg S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, dated 19 December, 2008 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration. The conclusion of such report reads as follows:

Conclusion:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The total subscription price of the shares issued by the Company has been allocated for an amount of € 97,822,598 (ninety seven million eight hundred twenty two thousand five hundred ninety eight Euros) to the issued share capital and the balance, being an amount of € 344,464,099.86 (three hundred forty four million four hundred sixty four thousand ninety nine Euros and eighty six cents) to a freely distributable reserve.

As a consequence of the above, the Company has an issued share capital of € 220,103,109 (two hundred and twenty million one hundred three thousand one hundred and nine Euros) represented by one thousand (1,000) fully paid management Shares without par value and 195,941,286 (one hundred ninety five million nine hundred forty one thousand two hundred eighty six) ordinary shares and therefore the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended as follows:

"The issued capital of the Company is set at € 220,103,109 (two hundred and twenty million one hundred three thousand one hundred and nine Euros) represented by one thousand (1,000) fully paid Management Shares without par value and 195,941,286 (one hundred ninety five million nine hundred forty one thousand two hundred eighty six) fully paid Ordinary Shares without par value."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that of the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, first name, and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire demeurant à Grevenmacher (Luxembourg).

A COMPARU:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 17 décembre 2008 délivrée par M. Alan Grieve, en sa qualité de membre, et en vertu des résolutions prises le 13 novembre 2008 (les "Résolutions") par le conseil d'administration de Reinet Investments Manager S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg numéro B.141.352, étant l'actionnaire commandité et le gérant (le "Gérant") de Reinet Investments S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B.16.576, constituée sous la dénomination Intercontinental Mining and Resources S.A. par acte reçu de Maître Robert Elter, notaire demeurant à Luxembourg, le 5 mars 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") No 133 du 15 juin 1979, (la "Société"), convertie en société en commandite par actions et renommée Reinet Investments S.C.A. suivant acte du notaire soussigné du 21 octobre 2008, publié au Mémorial No 2624 du 28 octobre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, le 17 novembre 2008 et publiés au Mémorial No 2819 du 24 novembre 2008.

La procuration et une copie des Résolutions, après avoir été paraphées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire d'acter que :

Aux termes d'une assemblée générale des actionnaires et des porteurs de titres bénéficiaires de Richemont S.A. (avant la date effective de sa transformation en société en commandite par actions renommée Reinet Investments S.C.A.) tenue le 8 octobre 2008 dont le procès-verbal a été publié au Mémorial No 2539 du 17 octobre 2008, le Gérant a reçu instruction de mettre en œuvre une augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions ordinaires de la Société suite à l'exercice de bons de souscription émis par la Société à tous les actionnaires et de droits de souscriptions acquis à une vente aux enchères concernant des bons de souscription non-exercés par leurs détenteurs/acquéreurs alors que ces actions ordinaires sont à émettre en contrepartie de l'émission d'actions par Reinet Jersey Holdings Limited à la Société suite à l'apport d'actions dans British American Tobacco p.l.c. à Reinet Jersey Holdings Limited par ces détenteurs/acquéreurs par l'exercice des bons de souscription et/ou des droits de souscription.

Le 17 décembre 2008, suivant instruction du 16 décembre 2008, le Gérant a réalisé l'augmentation du capital social en acceptant la souscription de 87.085.016 (quatre-vingt-sept millions quatre-vingt-cinq mille seize) actions ordinaires entièrement libérées, pour un prix total d'émission de € 442.286.697,86 (quatre cent quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-six centimes) en contrepartie de 441.641.343 (quatre cent quarante et un millions six cent quarante et une mille trois cent quarante-trois) actions émises par Reinet Jersey Holdings Limited à la Société qui ont été émises suite à l'apport de 23.870.007 (vingt-trois millions huit cent soixante-dix mille sept) actions de British American Tobacco p.l.c. à Reinet Jersey Holdings Limited par les détenteurs de bons de souscription et/ou des acquéreurs de droits de souscription suite à l'exercice de bons de souscription et/ou des droits de souscription.

Les actions Reinet Jersey Holdings Limited émises à la Société ont fait l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, daté du 19 décembre 2008 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. La conclusion dudit rapport est la suivante :

Conclusion:

"Sur base de notre revue, aucun élément n'a été porté à notre attention qui pourrait nous amener à conclure que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur au pair, augmentée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie".

Le prix total de souscription des actions émises par la Société a été alloué pour un montant de € 97.822.598 (quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) au capital social émis de la Société et le solde, étant d'un montant de € 344.464.099,86 (trois cent quarante-quatre millions quatre cent soixante-quatre mille quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-six centimes) à une réserve librement distribuable.

Suite à ce qui précède, la Société dispose d'un capital social émis de € 220.103.109 (deux cent vingt millions cent trois mille cent neuf euros) représenté par 1.000 (mille) Actions de commandité entièrement libérées sans valeur nominale et 195.941.286 (cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent quarante et une mille deux cent quatre-vingt-six) actions ordinaires et le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est par conséquent modifié comme suit :

"Le capital émis de la Société est fixé à € 220.103.109 (deux cent vingt millions cent trois mille cent neuf euros) représenté par 1.000 (mille) Actions de commandité entièrement libérées sans valeur nominale et 195.941.286 (cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent quarante et une mille deux cent quatre-vingt-six) Actions Ordinaires entièrement libérées sans valeur nominale."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom et résidence, ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2009. Relation GRE/2009/248. - Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 janvier 2009.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2009008645/213/141.

(090010588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

BCV Strategic Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement BCV Strategic Fund, daté janvier 2009, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Gérifonds (Luxembourg) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009006092/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02400. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Accura Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des ACCURA STRATEGIE - VVF wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 8. Januar 2009.

Von der Heydt Kersten Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009008050/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04980. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Aviva Investors Convertible Bond Opportunity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.991.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

represented by Mrs Anne Baudoin, docteur en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23rd December 2008.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it intends to incorporate in Luxembourg:

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "AVIVA INVESTORS CONVERTIBLE BOND OPPORTUNITY FUND" (the "Company").

Art. 2. The Company is established for a limited period expiring on 15th February 2013, provided that the Company, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the "Articles"), may be dissolved prior to this date or continued for a further period determined by such a resolution.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the Luxembourg law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article twenty-three hereof.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent in United States Dollars (hereafter the "USD") of the minimum capital required by the Law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The initial capital is set at forty-five thousand United States Dollars (45,000.- USD) divided into forty-five thousand (45,000) fully paid up shares of no par value.

The Board is authorised without limitation to issue further partly or fully paid shares at any time in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the Board and disclosed in the sales documents, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes whose assets will be commonly invested pursuant to the investment policy of the Company but where a specific sales and redemption charge structure, hedging policy or other specific feature is applied to each class.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets which could be acquired by the Company pursuant to its investment policy and restrictions, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, including the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company.

Unless otherwise decided by the Board in accordance with and disclosed in the sales documents, the issue price shall be based on the net asset value (the "Net Asset Value") per share as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide.

Shares may only be subscribed by institutional or professional investors within the meaning of the Law (the "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The Board may delegate to any duly authorised director of the Company (the "Director(s)") or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and/or delivering and receiving payment for such new shares, remaining always within the limits imposed by the Law.

Art. 6. The Company will issue shares in registered form only. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders (the "Register of Shareholders"), as full owner of the shares. The Company shall be entitled to consider any right, interest or claim of any other person in or upon such shares to be non-existing, provided that the foregoing shall deprive no person of any right which he might properly have to request a change in the registration of his shares.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders and under which conditions or whether the shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding. Share certificates, if applicable, shall be signed by two Directors and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription. The Board is authorised to determine the conditions of any such issue and to make any such issue, subject to payment at the time of issue of the shares. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive share certificates or, subject as aforesaid, a confirmation of his shareholding.

Payments of any dividends will be made to shareholders, at their address in the Register of Shareholders or to designated third parties.

A dividend declared but not claimed on a share within a period of five years from the payment notice given thereof, cannot thereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited and revert to the Company. No interest will be paid or dividends declared pending their collection.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Shares, when fully paid, shall be free from any lien in favour of the Company.

Transfer of shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor and upon acceptance by the Board.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only. In the event that such shareholder does not provide such address, or such notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend or other distributions.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Art. 8. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company,

b) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company and

c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called "the redemption price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant class, determined in accordance with Article twenty-three hereof less any service charge (if any);

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act. The Board shall define the word "U.S. person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Company.

The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the Board may (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article.

The Board will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor. The Board may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the Board and to be published in the sales documents of the Company.

Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of April at 15.00 p.m. (Luxembourg Time) and for the first time in 2010. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders or of holders of shares of any specific class may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and notice periods required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by telegram, telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to notice setting forth the agenda sent at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders. To the extent required by law, the convening notice shall be published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, and in any other newspaper as determined by the Board.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 13. The Company shall be managed by a board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, telegram, telefax or by any electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. Any Director may attend a meeting of the Board using teleconference or vidéoconférence means. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are present or represented by another Director as proxy at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the Directors or by cable, telegram, telefax message or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors and that no meeting of the committee shall be quorate

for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Company or any subsidiary or affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 18. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be indemnified in all circumstances except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, any indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board.

Art. 20. The Company shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.

Art. 21. The Net Asset Value and the issue and redemption price of each class of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, as the Board may decide, (every such day or time determination thereof being referred to herein a "Valuation Day"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg be a Valuation Day.

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of any particular class during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company is quoted, are closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company or the current prices on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making substantial payments on the repurchase of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on repurchase of Shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published by the Company in newspapers determined by the Board if appropriate, and shall be promptly notified to investors and shareholders requesting subscription, redemption or conversion of shares.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, subscription price or redemption price, the issue and redemption of the shares of any other class.

Art. 22. The Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law. Shareholders may not request the redemption of all or part of their shares by the Company.

Art. 23. The Net Asset Value of Shares or Class in the Company shall be expressed as a per Share figure in such currency as the Board shall from time to time determine in respect of such Class and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each Class (being the latest available value of the assets of the Company corresponding to such Class less the liabilities attributable to such Class) by the number of Shares of the relevant Class then outstanding.

For the purpose of calculating the Net Asset Value of a Class of Shares, assets or liabilities not expressed in the reference currency of a Class shall be converted into the reference currency of the relevant Class at the last available foreign exchange rate.

If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotation on the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

(1) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) the value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available published price on the relevant Valuation Day on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in as similar a manner as possible to that provided for quoted securities;

(3) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market, as well as quoted or non-quoted securities or such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith on the basis of foreseeable sales prices.

The Board may however adopt other fair valuation methods, when circumstances or market conditions so warrant.

A. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all borrowings, bills and other amounts due;
- (b) all administrative and other operating expenses due or accrued including all fees payable to the Custodian and any other representatives and agents of the Company;
- (c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of dividends declared but unpaid;
- (d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorised and approved by the Board covering among others liquidation expenses; and
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operation expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage and telephone. The Board may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Board may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

B. There shall be established one pool of assets for each class of shares in the following manner:

- a) the proceeds from the issue of each class shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets, and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this Article.
- b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool of assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool.

c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any actions taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool.

in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated pro rata to all the pools on the basis of the net asset value of the total number of shares of each pool outstanding provided that the Board may reallocate asset or liability previously allocated by it in their opinion circumstances so require.

d) upon the payment or the occurrence of the record date, if determined, for payment of dividends to the holders of any Class, the Net Asset Value of such Class, shall be reduced by the amount of such dividends.

Art. 24. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in USD or such other currency or currencies, as the Board may determine pursuant to the decision of the general meeting of shareholders. Where there shall be different classes as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into USD and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. A printed copy of the annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Directors' report and the notice of the annual general meeting, will be sent to registered shareholders or made available at the registered office of the Company not less than 15 days prior to each annual general meeting.

Art. 25. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each class of shares, determine how the annual net investment income shall be disposed of.

The net assets of the Company may be distributed subject to the minimum capital of the Company as defined under Article five hereof being maintained.

Distribution of net investment income as aforesaid shall be made irrespective of any realised or unrealised capital gains or losses. In addition, dividends may include realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

Dividends may further, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on dividends to be distributed to the shares of any class shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority of the votes cast as set forth above, of the shareholders of such class.

Interim dividends may at any time be paid on the shares of any class of shares out of the income attributable to the portfolio of assets relating to such class of shares upon decision of the Board.

The dividends declared may be paid in the reference currency of the relevant class of shares or in such other currency as selected by the Board and may be paid at such places and times as may determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may be reinvested on request of holders of registered shares in the subscription of further shares of the class to which such dividends relate.

The Board may, as regards registered shares, decide that dividends be automatically reinvested for any class of shares unless a shareholder entitled to receive cash distribution elects to receive payment of dividends.

Art. 26. The Company shall appoint a custodian which shall satisfy the requirements of the Law and which shall be responsible for the safekeeping of the assets of the Company and shall hold the same itself or through its agents. The appointment of the custodian shall be on terms that:

(a) the custodian shall not terminate its appointment except upon the appointment by the Board of a new custodian; and

(b) the Company shall not terminate the appointment of the custodian except upon the appointment of a new custodian by the Company or if the custodian goes into liquidation, becomes insolvent or has a receiver of any of its assets appointed or if the Company is of the opinion that there is a risk of loss or misappropriation of any of the assets of the Company if the appointment of the custodian is not terminated.

In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

Art. 27. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 28. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the Law.

Transitory dispositions

The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2009.

The first annual general meeting will be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capi- tal	Number of shares
AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A., prenamed	USD 45,000.-	45,000
TOTAL	USD 45,000.-	45,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

General Meeting of Shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors of the Company for a term expiring at the date of the next annual general meeting:

- Adam Lessing, Head of European Business Development, Aviva Investors Global Services Limited, No.1, Poultry, London EC2R 8EJ, United Kingdom;
- Jacques Elvinger, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mark Phillips, Aviva Investors Luxembourg S.A., 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following have been appointed auditor for a term expiring at the date of the next annual general meeting: Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5363 Munsbach.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surnames, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

représentée par Madame Anne Baudoin, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg suivant une procuration datée du 23 décembre 2008.

La prédite procuration signée "ne varietur" restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant représenté comme dit a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il entend constituer à Luxembourg:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", sous la dénomination de "AVIVA INVESTORS CONVERTIBLE BOND OPPORTUNITY FUND" (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée limitée venant à échéance le 15 février 2013 sous réserve que la Société, par décision des actionnaires statuant conformément aux conditions requises pour la modification des présents statuts (les "Statuts"), ne soit dissoute avant cette date ou continuée pour une période supplémentaire telle que déterminée par une telle décision.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute nature et autres actifs éligibles dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration (le "Conseil"), des filiales à cent pour cent, des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article vingt-trois des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société sera l'équivalent en Dollars Américains (ci-après les "USD") du capital minimum requis par la Loi et doit être atteint dans un délai de douze mois suivant l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé soumis à la Loi.

Le capital initial est fixé à quarante-cinq mille Dollars Américains (45.000,- USD) divisé en quarante-cinq mille (45.000) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

Le Conseil est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions partiellement ou entièrement libérées conformément aux procédures et aux termes et conditions déterminés par le Conseil et décrits dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, être de différentes catégories dont les actifs seront investis conformément à la politique d'investissement de la Société, mais pour lesquelles une structure de frais de vente et de rachat spécifique, une politique de couverture ou toute autre caractéristique spécifique est appliquée à chaque catégorie.

La Société peut accepter d'émettre des actions en considération d'un apport en nature de titres ou autres actifs qui peuvent être acquis par la Société conformément à sa politique d'investissement et restrictions, conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, dont notamment l'obligation de remettre un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société.

Sauf décision contraire du Conseil prise conformément et décrite dans les documents de vente, le prix d'émission sera basé sur la valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") par action ainsi que déterminé par les dispositions de l'article vingt-trois des présents Statuts augmenté, le cas échéant, d'une commission de vente ainsi que déterminée dans les documents de vente.

Les actions ne peuvent être souscrites que par des investisseurs institutionnels ou professionnels, au sens de la Loi (les "Investisseurs Eligibles" ou individuellement un "Investisseur Eligible").

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur de la Société (le(s) "Administrateur(s)") ou fondé de pouvoirs dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et/ou d'effectuer ou de recevoir paiement du prix des nouvelles actions, le tout dans le respect des limites imposées par la Loi.

Art. 6. Les actions seront émises sous forme nominative seulement. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées au registre des actionnaires (le "Registre des Actionnaires"), comme étant le propriétaire indivisible des actions. La Société sera en droit de considérer les droits, intérêts ou recours d'une autre personne

sur ces actions, découlant de ces actions ou en rapport avec ces actions comme étant nuls et nonavenus, sous réserve toutefois que ce qui précède n'ait pas pour effet de priver une personne des droits dont elle aurait normalement pu se prévaloir si elle avait demandé d'apporter un changement à l'enregistrement de ses actions.

La Société décidera si des certificats d'actions seront fournis aux actionnaires et sous quelles conditions ou si les actionnaires recevront confirmation écrite de leur actionnariat. Les certificats d'actions, le cas échéant, seront signés par deux Administrateurs et par un fondé de pouvoirs dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des Administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par fac-similé. La signature du fondé de pouvoirs autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil de temps à autre.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription. Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions d'une telle émission et de soumettre une telle émission au paiement au plus tard au moment de l'émission des actions. Le souscripteur recevra, sans retard indu, livraison de certificats d'actions définitifs ou, sous la réserve précitée, une confirmation relative aux actions détenues par lui.

Le paiement aux actionnaires de quelque dividende sera effectué à leur adresse indiquée au Registre des Actionnaires ou à des tiers désignés.

Un dividende déclaré mais non réclamé sur une action au cours d'une période de cinq ans à compter de la date de l'avis de paiement ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action; le dividende sera forclos et deviendra la propriété de la Société. Aucun intérêt ne sera versé et aucun dividende ne sera déclaré dans l'attente de leur encaissement.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et le Registre mentionnera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la catégorie des actions détenues par lui. Tout transfert d'action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après paiement d'un droit usuel tel que déterminé par le Conseil pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une action.

Les actions, lorsqu'elles auront été entièrement libérées, seront libres de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'actions se fera au moyen d'une inscription par la Société du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société. Les transferts d'actions sont conditionnés à ce que le bénéficiaire du transfert soit qualifié d'Investisseur Eligible et à l'acceptation par le Conseil.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse. Dans le cas où un tel actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou que les avis et communications sont renvoyés à l'expéditeur faute de pouvoir être délivrés à l'adresse indiquée, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende ou à d'autres distributions.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action de la Société. Dans l'éventualité d'une copropriété, la Société peut suspendre l'exercice d'un droit découlant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne soit désignée pour représenter les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Dans le cas de coactionnaires, la Société se réserve le droit de verser le produit des rachats, les distributions ou d'autres paiements au tout premier titulaire enregistré au Registre et que la Société considère comme étant le représentant de l'ensemble des cotitulaires ou, à son entière et absolue discrétion, à l'ensemble des coactionnaires.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat initial deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, porter sur le compte de l'actionnaire tous les frais encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat en remplacement du certificat initial ainsi que toutes les dépenses raisonnablement engagées par la Société, en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires des nouveaux certificats, ou en relation avec l'annulation des certificats initiaux.

Art. 8. La Société peut limiter ou interdire la propriété d'actions dans la Société par toute personne physique ou morale lorsque la détention d'actions par une telle personne résulte dans une violation de la loi ou des règlements, qu'ils soient luxembourgeois ou étrangers, ou si une telle détention peut être nuisible à la Société ou à la majorité de ses actionnaires.

Notamment, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

a) refuser d'émettre des actions ou d'enregistrer un transfert d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société,

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou appartiendront en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

c) procéder au rachat forcé de toutes ou d'une partie des actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît à la Société qu'une personne déchu du droit de détenir des actions, ou une certaine proportion des actions de la Société, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif des actions. Dans ce cas la procédure suivante sera d'application:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai le ou les certificats éventuellement émis (le cas échéant) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait seront annulées;

2) le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat"), sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action des actions de la Société de la catégorie en question, déterminé conformément à l'article vingt-trois des présents Statuts diminués des frais de service (le cas échéant);

3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire, dans la devise de la catégorie d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir d'intérêt futur relativement à ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de percevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la banque, selon ce qui précède.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que celle à laquelle la Société pensait à la date d'envoi de l'avis de rachat, à condition toutefois que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à être actionnaire de la Société.

Chaque fois qu'il est utilisé dans les présents Statuts, le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que celle figurant dans la "Regulation S" du United States Securities Act de 1933 ("la Loi de 1933") et dans les amendements subséquents, ou celle d'une autre réglementation ou loi mise en application aux Etats-Unis d'Amérique et qui remplacera ultérieurement la Regulation S de la Loi de 1933. Le Conseil définira le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" en se fondant sur les présentes dispositions et publiera cette définition dans le Prospectus de la Société.

Le Conseil pourra, de temps en temps, modifier ou clarifier la signification ci-dessus.

Le Conseil peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'une demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu preuve suffisante que le demandeur qualifie en tant qu'Investisseur Eligible. Lorsqu'il apparaît qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le Conseil peut (i) instruire cet actionnaire de (a) transférer ses actions à une personne qualifiée à détenir ces actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses actions, ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues dans cet Article.

Le Conseil refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit enregistré dans le Registre des Actionnaires dans des circonstances où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite à ce transfert, détenues par une personne ne qualifiant pas d'Investisseur Eligible. Le Conseil peut, à sa discrétion absolue, procéder au rachat forcé ou à la conversion de toute détention d'une valeur inférieure au montant minimum de détention déterminé de temps en temps par le Conseil et publié dans le Prospectus de la Société.

Les actions de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, indépendamment de la catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2010. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société ou des actionnaires d'une catégorie déterminée d'actions pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 11. Les quorum et délais de convocation requis par la loi régiront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite catégorie, donne droit à une voix, assujettie aux restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme étant son mandataire, par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence d'une telle procuration. Cette procuration sera valable, à condition de ne pas avoir été révoquée, pour toute assemblée des actionnaires ayant fait l'objet d'une nouvelle convocation.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut émettre une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoirs dûment qualifiés.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à tout actionnaire à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires. Pour les cas où la loi le requiert, la notice de convocation sera publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans tout autre journal tel que déterminé par le Conseil.

Si, cependant, tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation ou publication préalable.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et à compter du moment où leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans le cas où un poste d'Administrateur deviendrait vacant par suite de décès, de démission ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants pourraient élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désigneront à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis de convocation moyennant accord de chaque Administrateur confirmé par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le renoncement de chaque Administrateur à cette obligation formelle. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter en désignant un autre Administrateur comme étant son mandataire par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver cette délégation de pouvoirs. Tout Administrateur peut également assister à une réunion du Conseil par téléconférence ou par vidéoconférence. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver ce vote.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des Administrateurs est présente ou représentée par un autre Administrateur comme mandataire, à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Si lors d'une réunion le nombre des voix en faveur et contre une décision sont à égalité, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par une résolution de confirmation en tous points identiques se présentant sous forme d'un ou de plusieurs documents signés par tous les Administrateurs ou par par câble, télégramme, télécopie ou être prise par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas, le vote devra faire l'objet d'une confirmation par écrit.

Le Conseil nommera, de temps à autre, les fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le Conseil peut également déléguer ses pouvoirs, mandats et prérogatives à un comité qui comprendra la ou les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il désignera, sous réserve cependant que la majorité des membres de ce comité soient membres du Conseil et qu'aucune réunion de ce comité ne réunisse un quorum dans le but d'exercer ses pouvoirs, mandats et prérogatives à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par l'Administrateur qui en aura assumé temporairement la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Se basant sur le principe de la répartition des risques, le Conseil aura le pouvoir de déterminer la politique d'investissement, la politique de l'entreprise, la gestion et la marche des affaires de la Société.

Le Conseil déterminera également les restrictions qui seront occasionnellement applicables aux investissements de la Société.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. L'Administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil et rentrant en conflit avec les intérêts de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne s'applique pas aux décisions devant être prises par le Conseil et rentrant dans le cadre des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, entre la Société et ses filiales ou affilié à moins qu'un intérêt personnel soit considéré comme étant un intérêt conflictuel par les Lois et réglementations applicables, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer de temps à autre à son entière et absolue discrétion.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné dans ce procès, action ou procédure pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera finalement accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes d'une ou de plusieurs personnes auxquelles des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

Art. 20. La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous devoirs prescrits par la Loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 21. La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat de chaque catégorie d'actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement par la Société ainsi qu'en décidera le Conseil (le jour du calcul étant désigné dans les présents Statuts comme le "Jour d'Evaluation"), mais en faisant en sorte qu'aucun jour férié pour les banques à Luxembourg ne soit un Jour d'Evaluation.

La Société pourra suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de n'importe quelle catégorie d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie pendant:

(a) toute période pendant laquelle un des principaux marchés ou une des principales bourses sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux, ou pendant laquelle les opérations sur ces marchés ou bourses sont restreintes ou suspendues; ou

(b) l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la vente et l'évaluation des actifs de la Société deviendraient impraticables; ou

(c) la période pendant laquelle les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix des actifs de la Société ou les prix courants sur un marché ou une bourse, sont hors de service; ou

(d) toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'Actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements dûs à la suite du rachat des Actions, ne peut être effectué, de l'avis du Conseil, à un taux de change normal.

Pareille suspension sera publiée par la Société dans les journaux déterminés par le Conseil si cela s'avère utile et sera notifiée sans délai aux investisseurs et actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion des actions.

Pareille suspension, relative à une catégorie d'actions, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du prix de souscription et du prix de rachat, l'émission et le rachat des actions des autres catégories d'actions.

Art. 22. La Société a le pouvoir de racheter ses actions à tout moment endéans les seules limites prévues par la loi. Les Actionnaires ne peuvent pas demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société.

Art. 23. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions ou Catégorie de la Société sera exprimée en un chiffre par Action dans une devise que le Conseil déterminera ponctuellement pour cette Catégorie et sera déterminée pour chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Catégorie, (constitués par la dernière valeur disponible des actifs de la Société correspondant à cette Catégorie diminués des engagements attribuables à cette Catégorie), par le nombre d'Actions alors émises dans cette Catégorie.

En vue de calculer la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie d'Actions, les actifs ou engagements non exprimés dans la devise de référence de la Catégorie seront convertis dans la devise de référence de la Catégorie en question au dernier taux de change de devises disponible.

Si depuis la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement matériel de la cotation sur les marchés sur lesquels une portion importante des investissements de la Société est négociée ou cotée, la Société peut, afin de protéger les intérêts des Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

La valeur des actifs de la Société sera déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur de toutes espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus tels que prémentionnés et pas encore reçus sera réputée être le montant total, à moins, cependant, qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue intégralement, dans quel cas la valeur devra être déterminée après avoir retranché un montant que la Société estime approprié dans un tel cas afin de refléter la vraie valeur des avoirs;

(2) la valeur des titres qui sont cotés ou négociés sur une bourse sera basée sur le dernier prix publié disponible au Jour d'Evaluation pertinent sur la bourse qui est normalement le marché principal de tels titres, et chaque titre échangé sur un autre marché réglementé devra être évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle prévue pour les titres cotés;

(3) pour des titres non-cotés ou des titres non échangés ou négociés sur une bourse ou un autre marché réglementé, de même que pour les titres cotés que non cotés ou pour tout autre marché pour lequel aucune valeur estimée n'est disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont pas représentatifs de la valeur juste du marché, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi sur base de la valeur probable de réalisation.

Le Conseil peut cependant adopter d'autres méthodes d'évaluation juste, lorsque les circonstances ou les conditions de marché le justifient.

A. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et autres montants dûs;

(b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, réduits ou échus, y compris tous honoraires payables à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société;

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris le montant des dividendes déclarés et non encore payés;

(d) une provision appropriée pour impôts dûs à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par le Conseil et couvrant, entre autres, les charges de liquidation; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit à l'exception d'engagements représentés par des actions de la Société. En déterminant le montant de ces engagements, le Conseil devra prendre en considération toutes les dépenses payables par la Société qui contiendront les dépenses de formation, les honoraires payables à ses conseillers en investissement ou aux directeurs responsables des investissements; aux comptables, dépositaire, agent domiciliaire, d'enregistrement et de transfert, agents de paiement et représentants permanents aux endroits d'enregistrement, et aux autres agents employés par la Société, les honoraires au titre des services juridiques et de révision, des dépenses de promotion, d'imprimerie, de préparation de rapports y compris les frais de publicité de préparation, d'imprimerie de prospectus, de déclarations d'enregistrement; les taxes ou frais gouvernementaux et toutes autres dépenses de fonctionnement y compris les frais d'achat et de vente d'avoirs, intérêts, frais bancaires et d'agent de change, les envois par poste et téléphone. Le Conseil pourra calculer les dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Aux fins d'évaluation de ses engagements, le Conseil pourra dûment tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes et en divisant le montant en question proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

B. Il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse commune d'actifs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des actifs constituée pour cette catégorie d'actions et les actifs, les engagements, les recettes et les dépenses relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'actifs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c) lorsque la Société prend un engagement en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse concernée;

d) dans le cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au pro rata du nombre total d'actions de chaque masse émises, étant entendu que le Conseil peut réattribuer des actifs ou engagements précédemment alloués par eux si dans leur opinion les circonstances l'exigent;

e) à la date du paiement ou de l'occurrence de la date d'enregistrement, si déterminée, pour le paiement de dividendes aux titulaires d'une catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie sera réduite du montant des dividendes.

Art. 24. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en USD ou dans toute autre devise ou devises pouvant être déterminée par le Conseil suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsqu'il existera différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents Statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en USD et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Une copie imprimée du rapport annuel comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil et la convocation à l'assemblée générale annuelle sera envoyée aux actionnaires nominatifs ou mise à disposition au siège social de la Société quinze jours au moins avant la date de chaque assemblée générale annuelle.

Art. 25. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil, pour chaque catégorie d'actions, de l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements.

Les avoirs nets de la Société peuvent faire l'objet d'une distribution à condition que le capital minimal de la Société tel que défini par l'article cinq ci-dessus soit maintenu.

La distribution du revenu net des investissements, telle qu'énoncée ci-dessus, se fera indépendamment de tous gains ou pertes en capital réalisés ou non réalisés. De plus, des dividendes peuvent comprendre des gains en capital réalisés ou non réalisés après déduction de pertes en capital réalisées ou non réalisés.

Les dividendes peuvent en outre, pour chacune des catégories d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque catégorie d'actions et qui, en ce cas, sera crédité en cas d'émission d'actions et débité en cas de rachat d'actions d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie, devra, en plus, être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie votant à la même majorité des voix exprimées telle qu'indiquée ci-dessus.

Des dividendes intérimaires peuvent à tout moment être payés pour les actions de toute catégorie d'actions en déduction du revenu attribuable au portefeuille d'actifs ayant trait à cette catégorie d'actions, par décision du Conseil.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise de référence de la catégorie d'actions concernée ou dans toute autre devise choisie par le Conseil, et pourront être payés en temps et lieu déterminés par le Conseil. Le Conseil peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes peuvent être réinvestis sur demande des actionnaires nominatifs par la souscription de nouvelles actions de la même catégorie que celles ayant générés les dividendes en question.

Le Conseil peut décider que les dividendes des actions nominatives seront automatiquement réinvestis quelle que soit la catégorie d'actions considérée, à moins que l'actionnaire habilité à recevoir une distribution en espèces ne choisisse de percevoir des dividendes.

Art. 26. La Société désignera une banque dépositaire répondant aux exigences de la Loi et qui sera responsable de la garde en lieu sûr des actifs de la Société et conservera ces actifs elle-même ou à travers ses agents. La banque dépositaire sera désignée sous réserve d'accepter les conditions suivantes:

(a) la banque dépositaire continuera à exercer ses activités de dépositaire jusqu'à ce qu'une nouvelle banque dépositaire soit désignée par le Conseil; et

(b) la Société s'abstiendra de mettre un terme au contrat conclu avec la banque dépositaire sauf si elle désigne une nouvelle banque dépositaire ou si la banque dépositaire est liquidée, devient insolvable ou est placée sous administration judiciaire ou si la Société estime qu'il y a un risque d'essuyer une perte ou que des actifs de la Société encourent le risque d'être détournés s'il n'était pas mis fin au contrat de dépositaire.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque catégorie d'actions sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de ladite catégorie d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

Art. 27. Les présents Statuts peuvent être de temps à autre modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise en matière de majorité et de quorum requis.

Art. 28. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives subséquentes.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces le montant indiqué ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit d'actions	Nombre d'actions
AVIVA INVESTORS LUXEMBOURG S.A.	USD 45.000,-	45.000
TOTAL	USD 45.000,-	45.000

La preuve de ce paiement a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 7.500,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale de l'actionnaire

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Adam Lessing, Head of European Business Development, Aviva Investors Global Services Limited, No. 1, Poultry, London EC2R 8EJ, Royaume-Uni;

- Jacques Elvinger, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mark Phillips, Aviva Investors Luxembourg S.A., 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

A été nommée réviseur d'entreprises pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle: Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5363 Munsbach.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française à la requête des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BAUDOIN - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009, LAC/2009/641. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1250,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009005814/242/956.

(090006651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

BCV Dynamic Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement BCV Dynamic Fund, daté janvier 2009, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Gérifonds (Luxembourg) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009006093/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02401. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

**EECP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EECP I S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.599.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Shareholders of EECP I S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 14 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1081 of 2 May 2008 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 137.599. The Company's Articles of Incorporation have been lastly amended following a deed received by the undersigned notary on 30 October 2008, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2901 of 4 December 2008.

The meeting is declared open with Mrs Dorothee CIOLINO, lawyer, professionally residing 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as chairman,

who appointed as secretary Ms Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(i) the shareholders and the bondholders present or represented, by the proxies of the represented shareholders and of the represented bondholders and the number of their shares and bonds are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders and the bondholders, the proxies of the represented shareholders and of the represented bondholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

(ii) It appears from the attendance list that the two hundred and eighty-four thousand seven hundred and forty (284,740) A1 to A9 shares with a par value of fifty Cents (USD 0.50) representing the entire share capital subscribed and paid up are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed before the meeting.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Cancellation of the decision taken by the shareholders on 30 October 2008 to transform the company from S.A.R.L. into a S.A.

2. Restate of the Articles of Incorporation of the Company as a SARL

3. Approval of the resignation of the board of directors and auditor of the Company and full discharge to be granted

4. Appointment of 2 managers being:

* Mr Hubertus Jan VAN DER VAART, born on 13/05/1955, in Leiden, The Netherlands, with professional address at SEAF-FMX, Emmaplein 2, Amsterdam, The Netherlands;

* Mr Christopher John FIORE, born on 25/10/1968, in New York, United States of America, residing at 20 Marshall Street, South Norwalk, CT 06854, united States of America.

5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to cancel their decision taken on 30 October 2008 to convert the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited company (société anonyme).

As a consequence thereof, EECPI shall remain under the corporate form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) as of 30 October 2008.

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Second resolution

Pursuant to the preceding resolution, the Shareholders resolve to fully restate the Articles of Incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, name, registered office, purpose, duration

Art. 1. Form, Name

1.1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

1.2. The Company will exist under the name of "EECP I S. à r.l."

Art. 2. Registered office

2.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Partners. Within the City of Luxembourg, it may be transferred to any other place by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Managers.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

2.4. In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested party by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose

3.1. The object of the company is the development of operating companies for listing on the Luxembourg stock exchange or any other European stock exchange with respect to some or all of the underlying operating companies.

3.2. The Company may take participations in any Luxembourg or foreign company or firm which has a similar or identical purpose.

3.3. The Company may carry out any commercial, industrial financial activities and activities relating to movables or real estate which may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital, units, transfer of units**Art. 5. Share capital**

5.1. The capital of the Company is set at one hundred and forty two thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 142,370) representing two hundred and eighty four thousand seven hundred and forty (284,740) units divided into

Three hundred and fifty-two (352) Class A1 units,

Six hundred and fifty-five (655) Class A2 units,

Three hundred and ninety-five (395) Class A3 units;

One hundred and four thousand one hundred and fifty-nine (104,159) Class A4 units;

Forty-eight thousand eight hundred and thirty-nine (48,839) Class A5 units,

Twenty-six thousand two hundred and sixty-one (26,261) Class A6 units;

Three thousand five hundred and eighty-nine (3,589) Class A7 units;

Fourteen thousand five hundred (14,500) Class A8 units and

Eighty-five thousand nine hundred and ninety (85,990) Class A9 units.

each unit having a par value of fifty Cents (USD 0.50), fully paid up.

Each unit is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

5.2. Each class of units represents a capital risk investment in subsidiaries, so called "Target Company".

The Partners shall have the possibility to further create a new class of units dedicated to any investment in a new Target Company.

The Partners further resolve to allocate the assets and liabilities of the Company amongst the classes of units on the basis of the allocation ratio to be determined by the Board of Managers.

5.3. Any and all prior and/or future premiums are to be allocated to the classes of units containing the assets in respect of which such premiums have been or will be paid. To the extent that any such premium cannot be allocated to a specific class of units, such premium shall be allocated to all the classes of units pro rata to the value of the assets within each class of units. Henceforth for all intents and purposes, the units of a class of units shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of units only. To the extent permitted by applicable laws and regulations, any profits and losses may only be shared within a given class of units by the holders of units of the same class and shall not impact the results of any other class of units.

5.4. Unless otherwise provided for in these Articles of Incorporation, no resolutions of the Partners may be taken which would affect the rights of the Partners or creditors of a given class of units without the prior approval of the Partners or creditors, as the case may be, whose rights relate to that specific class of units. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void.

Art. 6. Units

6.1. All the units are fully paid up.

6.2. The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6.3. The Company's units are freely transferable among partners. Any inter vivo transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

6.4. In the event of death, the units of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

6.5. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

6.6. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 7. Classes of units/Target investments

7.1. Unless otherwise provided for in any provision of these Articles, the units issued in compliance with and according to these Articles shall have the same rights.

7.2. Each unit issued in compliance with and according to these Articles shall cast one vote at every meeting of Partner and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of units of each Class of units issued. To the extent permitted by applicable laws and regulations, any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of units.

7.3. Without prejudice of article 5 above, when the units issued in compliance with and according to these Articles are subscribed for, the relevant share premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the sole manager or as the case may be, by the Board of Managers, unless otherwise determined by the present Articles and the partners' general meeting.

7.4. Classes of units will be issued in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

7.5. The Company may issue different Classes of units relating to different investments created by the Company in the Target Companies, "the Target Investments". Each Target Investments shall refer to a Target Company.

7.6. The different Target Investments may be differentiated from each other by the nature of the acquired risks or assets, the distinctive terms of issue or any other distinguishing characteristics.

7.7. The principle of segregation of assets does not apply between the different classes of units.

7.8. The principle of different classes of units referring to different Target Investments shall be valid internally for the purposes of profit allocation. However, towards third parties the Company shall be considered as one single entity.

7.9. Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) belonging to a certain Target Investment, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Target Investment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Target Investment.

Art. 8. Acquisition of its own units

8.1. The Company may acquire its own units.

8.2. The Company may acquire its own units with its reserves pursuant to the provisions set forth in the Companies' Law.

Chapter III - Sole manager - board of managers

Art. 9. Board of Managers

9.1. In the event the Company is composed of a single Partner, the latest may appoint only one Manager (the "Manager"). When the Company is composed of several Partners, it shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least two members who need not to be Partners (the "Managers", unless otherwise expressed any reference to Managers include the sole Manager that may be appointed by a sole Partner).

9.2. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by a vote of the partners conducted in a general meeting.

9.3. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the manager and in case of plurality of managers by the sole signature of any manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers

10.1. The Board of Managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

10.2. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall chair all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

10.4. When the board is composed of only two managers, each meeting will require the presence of the two managers. In case of a board represented by more than two managers, any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference

or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.5. Every meeting of the Board of Managers, as the case may be, shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

10.6. Without prejudice of article 10.4, the Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

10.7. The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

10.8. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two managers.

10.9. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

10.10. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Chapter IV - Collective decision of the partners, decisions of the sole partner

Art. 11. Powers of the General Meeting of Partners

11.1. Any regularly constituted general meeting of partners (the "General Meeting of Partners") of the Company represents the entire body of partners (the "Partners").

11.2. It has the powers conferred upon it by the Companies' Law.

Art. 12. Place, Vote, Quorum and majority

12.1. The place of the meeting of the Partners will be in Luxembourg. The Partners' meeting shall be chaired by the Chairman or, in the absence of the Chairman, by a Manager or third party appointed by the General Meeting of Partners.

12.2. A Partner may act at any meeting of the Partners by appointing in writing, by fax or email as his proxy another person who need not be a Partner.

12.3. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Partners' meeting.

12.4. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing at least three quarters of the share capital, in first and in second call.

12.5. The Partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of Partners representing three quarters of the share capital at least.

12.6 One vote is attached to each class of units.

12.7. The minutes of the meeting shall be recorded in English language by the secretary of the meeting and shall be executed by the chairman of the meeting and by the Secretary.

12.8. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary.

Chapter V. - Financial year, distribution of profits

Art. 13. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 14. Appropriation of Profits

14.1. Each year on the last day of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up for each class of units as well as on an aggregate basis.

14.2. The result of each class of units will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of units (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of units.

14.3. All income and charges which may not be allocated to any specific class of units shall be allocated to all the class of units on a pro rata basis of the units issued in each class of units.

14.4. Five per cent (5%) of the net profits per class of units shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of units; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

14.5. After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each class of units (i) to the payment of a dividend to the holders of the relevant units, (ii) to a reserve account or (iii) be carried forward. In the event of the payment of a dividend, each class of units shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of units at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of units.

14.6. The Manager, or as the case may be the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

14.7. The Partners shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific class of units.

14.8. The Partners shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with applicable laws.

Chapter VI. - Dissolution, liquidation

Art. 15. Dissolution, Liquidation

15.1. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Partners, designated by the General Meeting of Partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

15.2. Subject to applicable laws, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company at the level of each class of units shall be distributed to the holders of the relevant units only.

Chapter VII - Applicable law

Art. 16. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Third resolution

The Shareholders unanimously accept the resignation of the following persons:

- Mr Robert Kenneth CITRONE,
- Mr Hubertus Jan VAN DER VAART,
- Mr Christopher John FIORE, and
- Mrs Sabine PERRIER,

representing the Directors of the Company.

The Shareholders unanimously accept the resignation of the statutory auditor: Fiduciaire Cabexco S. à r.l., RCS Luxembourg B N° 139.890, with registered office at L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

The Shareholders resolve to grant them full discharge to the directors and to the auditor for the execution of their mandates to-date.

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to set at 2 the number of Managers of the Company and resolve to appoint for an unlimited period the following persons:

- Mr Hubertus Jan VAN DER VAART, born on 13/05/1955, in Leiden, The Netherlands, with professional address at SEAF-FMX, Emmaplein 2, Amsterdam, The Netherlands;
- Mr Christopher John FIORE, born on 25/10/1968, in New York, United States of America, residing at 33 North Water Street, Ap. 504, South Norwalk, CT 06854, United States of America.

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Valuation

For registration purposes, the fees and costs related to the present deed are estimated to EUR 2,000.- (two thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de EECPI S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché du Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1081 du 2 mai 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.599. Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 octobre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2901 du 4 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee CIOLINO, avocat, demeurant professionnellement 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

(i) Que L'assemblée générale et les obligataires présents ou représentés, les mandataires des associés et des obligataires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales et de titres qu'ils détiennent sont repris dans la liste de présence ; ladite liste, après avoir été signée par L'assemblée générale et les obligataires, les mandataires des associés et des obligataires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Qu'il appert de cette liste de présence que les deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante (284.740) actions de Classe A1 à A9, d'une valeur nominale de cinquante Cents (0,50\$) représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, dont L'assemblée générale ont été informés avant l'assemblée.

(iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit

Ordre du jour:

1. Annulation de la décision prise par les associés le 30 octobre 2008 de convertir la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme;

2. Refonte des Statuts de la Société;

3. Approbation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière à leur accorder;

4. Nomination de 2 Gérants, en les personnes de:

* M. Hubertus Jan VAN DER VAART, né le 13/05/1955, à Leiden, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à SEAF-FMX, Emmaplein 2, Amsterdam, Pays-Bas;

* M. Christopher John FIORE, né le 25/10/1968, à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 20 Marshall Street, South Norwalk, CT 06854, Etats Unis d'Amérique.

5. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'annuler leur décision prise le 30 octobre 2008 de transformer la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

En conséquence, EECPI restera sous la forme juridique de société à responsabilité limitée avec effet au 30 octobre 2008.

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée Générale des associés décide de la refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I - Forme, dénomination sociale, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale

1.1. Par la présente, il est créé une société (ci-après la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et par le présent Acte de constitution (ci-après "l'Acte de constitution").

1.2. La Société aura la dénomination sociale "EECP I S. à r.l."

Art. 2. Siège social

2.1. La Société aura son siège social dans la ville de Luxembourg.

2.2. Le Siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale de ses Associés. Il pourra être transféré à n'importe quelle adresse dans la ville de Luxembourg moyennant une résolution du gérant ou, le cas échéant, moyennant une résolution du Conseil de Gérance.

2.3. Des succursales ou autres bureaux pourront être créés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger moyennant une résolution du Gérant ou, le cas échéant, moyennant une résolution du Conseil de Gérance.

2.4. Si le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estime que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires interviennent ou sont imminents et qu'ils pourraient influencer les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité des communications avec ledit siège ou entre ledit siège et des personnes à l'étranger, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète desdites circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, malgré le transfert temporaire du siège social, restera régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les parties concernées par l'un des organes ou l'une des personnes chargées de la gestion quotidienne de la Société.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet le développement de sociétés actives aux fins de cotation à la Bourse de Luxembourg ou toute autre bourse européenne des titres de toutes ou partie de ces sociétés affiliées.

3.2. La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

3.3. La Société pourra exercer des activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, qui pourront être estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital, parts sociales, transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-deux mille trois cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis (USD 142.370) représenté par deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante (284.740) parts sociales divisées en:

Trois cent cinquante-deux (352) Parts sociales de Classe A1;

Six cent cinquante-cinq (655) Parts sociales de Classe A2;

Trois cent quatre-vingt-quinze(395) Parts sociales de Classe A3

Cent quatre mille cent cinquante neuf (104.159) Parts sociales de Classe A4;

Quarante huit mille huit cent trente-neuf (48.839) Parts sociales de Classe A5;

Vingt six mille deux cent soixante et un (26.261) Parts sociales de Classe A6;

Trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (3.589) Parts sociales de Classe A7;

Quatorze mille cinq cents (14.500) Parts sociales de Classe A8 et

Quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (85.990) Parts sociales de Classe A9,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de cinquante Cents (USD 0,50), entièrement payées.

5.2. Chaque classe de parts sociales représente un investissement en capital risque dans une filiale, désignée "Société Cible".

Les Associés ont la possibilité de créer de nouvelles classes de parts sociales qui représentent tout nouvel investissement dans une Société Cible.

Les Associés décident d'affecter l'actif et le passif de la Société entre les classes de parts sociales sur base du ratio d'affectation à déterminer par le Conseil de Gérance.

5.3. Toutes primes antérieures et/ou futures sont à affecter à la classe de parts sociales comprenant l'actif sur la base duquel de telles primes ont été ou seront versées. Dans la mesure où de telles primes ne peuvent être attribuées à une classe de parts sociales spécifique, elles seront réparties entre toutes les classes de parts sociales au pro rata de la valeur de l'actif de chaque classe de parts sociales. Dorénavant, et à toutes fins utiles, les parts sociales d'une classe de parts sociales suivront et refléteront exclusivement la performance des actifs et passifs dans cette même classe de parts sociales. Dans les limites du droit et des règlements applicables, tout boni ou perte peut uniquement être partagé/distribué dans une classe de parts sociales déterminée entre les détenteurs de parts sociales de la même catégorie et n'influencera pas les résultats des autres classes de parts sociales.

5.4. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution des Associés affectant directement les droits des Associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à une classe de parts sociales donnée, ne pourra être prise sans le consentement préalable des Associés ou créanciers, le cas échéant, dont les droits sont rattachés à cette classe de parts sociales spécifique. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.4. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

6.5. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

6.6. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Classes de parts sociales / Investissement cibles

7.1. Sauf stipulation contraire prévu dans les présents Statuts, les Parts sociales émises en conformité et selon ces Statuts, disposeront des mêmes droits.

7.2. Chaque action émise selon les dispositions de ces Statuts donnera un droit de vote à toute assemblée des associés et, si applicable ou si de quelconque autre manière convenu, à toute assemblée séparée des associés de toutes classes de parts sociales émises. Dans les limites fixées par la loi et par des règlements, tout quorum et/ou droits de vote s'appliqueront mutatis mutandis au niveau de chaque classe de parts sociales.

7.3. Sans préjudice de l'article 5 ci-dessus, lorsque les parts sociales émises selon les dispositions de ces Statuts seront souscrites, la prime d'émission (le cas échéant) sera payée selon les conditions fixées par le gérant unique, le cas échéant par le Conseil de Gérance, à moins que déterminés différemment par les présents Statuts et par l'assemblée générale des associés.

7.4. Les classes de parts sociales seront émises selon les dispositions de la loi du 10 Août 1915 régissant les sociétés commerciales, comme amendée.

7.5. La Société pourra émettre différentes classes de parts sociales afférentes aux différents investissements créés par la Société dans les Sociétés Cibles, désignés " Investissements Cibles ". Chaque Investissement Cible se référera à une Société Cible.

7.6. Les différents Investissements Cibles pourront être différenciés l'un de l'autre par la nature des risques et actifs acquis, leurs conditions d'émission ou toutes autres caractéristiques distinctives.

7.7. Le principe de compartimentation des actifs ne s'applique pas entre les différentes classes de parts sociales.

7.8. Le principe de différentes classes de parts sociales afférentes à des Investissements Cibles s'appliquera, en interne, à la répartition des bénéfices, sachant toutefois que vis-à-vis de tiers, la Société sera considérée comme une entité unique.

7.9. Lorsqu'un actif provient d'un autre actif (que cela soit numéraire ou autre) appartenant à un Investissement Cible défini, cet actif sera repris dans les livres de la Société au compte de l'Investissement Cible défini, comme étant l'actif en dérivant et sur chaque réévaluation de l'actif, toute augmentation ou diminution de la valeur de cet actif sera appliqué à l'Investissement cible défini.

Art. 8. Acquisition de parts sociales propres

8.1. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

8.2. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales au moyen de ses réserves disponibles en accord avec les dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales.

Chapitre III. - Gérant unique - conseil de gérance

Art. 9. Conseil de Gérance

9.1. Si la Société est composée d'un Associé unique, celui-ci peut nommer un seul gérant (le "Gérant"). Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, celle-ci devra être gérée par un Conseil de Gérance (le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins, Associés ou non; (les "Gérants", sauf mention expresse désigne les Gérants y compris le Gérant unique pouvant être nommé par l'Associé unique).

9.2. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

9.3. La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de chaque gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance

10.1. Le Conseil de Gérance (si tel est le cas) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire"), qui ne devra pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Associés.

10.2. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

10.4. Lorsque le Conseil de Gérance n'est composé que de deux gérants, toute réunion exigera la présence des deux gérants. En cas d'un Conseil de Gérance représenté par plus de deux gérants, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.5. Chaque réunion du Conseil de Gérance, le cas échéant, se tiendra à Luxembourg ou dans tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera.

10.6. Sans préjudice de l'article 10.4, e le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

10.7. Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

10.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

10.9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.10. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Chapitre IV. - Décision de l'associé unique, décisions collectives des associés

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés

11.1. Toute assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale des Associés") de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés (les "Associés").

11.2. Elle aura les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 12. Procédure, Vote, Quorum, Majorité

12.1 La réunion des Associés aura lieu à Luxembourg. La réunion des Associés sera présidée par le Président ou, en son absence, par un Gérant ou un tiers désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

12.2. Un Associé pourra se faire représenter à toute réunion des Associés en conférant par fax ou par email une procuration écrite à toute autre personne qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

12.3. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra définir toutes les autres conditions à remplir pour pouvoir participer à une réunion des Associés.

12.4. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, tant en première instance qu'en seconde instance.

12.5. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

12.6. Chaque classe de parts sociales donnera droit à une voix.

12.7. Le procès-verbal de la réunion sera rédigé en anglais par le Secrétaire de la réunion et il sera signé par le Président de la réunion et par le Secrétaire.

12.8. Les copies ou extraits du procès-verbal de la réunion devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président et le Secrétaire.

Chapitre V. - Exercice financier, distribution des bénéfices

Art. 13. Exercice financier. L'exercice financier de la Société commencera le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et profits seront arrêtés pour chaque classe de parts sociales de la Société sur une base globale.

14.2. Le résultat de chaque classe de parts sociales représentera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en relation avec les actifs de cette même classe de parts sociales (y compris plus-values, dividendes et ou bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de cette même classe de parts sociales.

14.3. Tous produits et dépenses non attribués à une classe de parts sociales en particulier seront affectés entre les différentes classes de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque classe de parts sociales.

14.4. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque classe de parts sociales seront affectés au compte de réserve légale de la Société, pour autant que cette affectation soit limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets déterminés sur une base globale de toutes les classes de parts sociales. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint sur une base globale dix pour cent (10%) du capital de la Société, et l'affectation sera refaite si le montant maximum d'affectation n'est plus atteint.

14.5. Après affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera, selon chaque classe de parts sociales, (i) soit distribuer sous forme de dividendes aux détenteurs de la classe de parts sociales concernée, (ii) soit affecter à un compte de réserve spéciale ou (iii) soit porter au compte de résultats reportés. Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque classe de parts sociales aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque action de cette classe de parts sociales, au moment dudit paiement du dividende et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette classe de parts sociales.

14.6. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

14.7. Les Associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tout profit qui n'aura pu être rattaché à une classe de parts sociales déterminée.

14.8. Les Associés approuveront les comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément aux lois applicables.

Chapitre VI. - Liquidation, dissolution

Art. 15. Liquidation, dissolution

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le(s) liquidateur(s) sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant entendu que le(s) liquidateur(s) traitera/traiteront chaque classe de parts sociales comme une entité distincte aux fins de la liquidation.

15.2. Conformément à la loi applicable, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société au niveau de chaque classe de parts sociales sera distribué exclusivement aux détenteurs de la classe de parts sociales concernée.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée."

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission des personnes suivantes:

- M. Robert Kenneth CITRONE,
- M. Hubertus Jan van der VAART,
- M. Christopher John FIORE et
- Mme Sabine PERRIER,

comme administrateurs de la Société.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission du commissaire aux comptes: Fiduciaire Cabexco S à.r.l., RCS Luxembourg B N° 139.890, with registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à deux et décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Hubertus Jan van der VAART, né le 13/05/1955, à Leiden, aux Pays Bas, avec adresse professionnelle à SEAF-FMX, Emmapplein 2, Amsterdam, Pays-Bas et
- M. Christopher John FIORE, né le 25/10/1968, à New York, Etat Unis d'Amérique, demeurant à 33 North Water Street, Ap. 504, South Norwalk, CT 06854, Etat Unis d'Amérique.

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les frais et honoraires relatifs au présent acte sont estimés à 2.000 EUR (deux mille Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Ciolino, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/68. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2009008065/5770/617.

(090010207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

von der Heydt Strategie Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des VON DER HEYDT STRATEGIE FONDS wurde beim Register de Commerce et des Sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 8. Januar 2009.

Von der Heydt Kersten Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009008057/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04986. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Accura Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des ACCURA STRATEGIE wurde beim Register de Commerce et des Sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 8. Januar 2009.

Von der Heydt Kersten Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009008061/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04984. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**EECP II S. à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. EECP II S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Shareholders of EECP II S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2472 of 9 October 2008 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 141.807. The Company's Articles of Incorporation have been lastly amended following a deed received by the undersigned notary on 21 October 2008; deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2741 of 11 November 2008.

The meeting is declared open with Mrs Dorothee CIOLINO, lawyer, professionally residing 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as chairman

who appointed as secretary Ms Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The shareholders and the bondholders present or represented, by the proxies of the represented shareholders and of the represented bondholders and the number of their units and bonds are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders and the bondholders, the proxies of the represented shareholders and of the represented bondholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

(ii) It appears from the attendance list that the one hundred and eighteen thousand and nine (118,009) A shares with a par value of one Polish Zloty (PLN 1,00) representing the entire share capital subscribed and paid up are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed before the meeting.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to transform the company from a S.A. into a S.A.R.L.
2. Restate of the Articles of Incorporation of the Company as a SARL
3. Approval of the resignation of the board of directors and auditor of the Company and full discharge to be granted
4. Appointment of 2 managers being:

* M. Hubertus Jan VAN DER VAART, born on 13/05/1955, in Leiden, The Netherlands, with professional address at SEAF-FMX, Emmaplein 2, Amsterdam, The Netherlands;

* M. Christopher John FIORE, born on 25/10/1968, in New York, United States of America, residing at 20 Marshall Street, South Norwalk, CT 06854, United States of America.

5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to convert the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Evidence of the amount of the share capital has been given to the undersigned notary, pursuant the project statements of assets and liabilities of the Company as at 24 December 2008, which will remain attached to the present minute to be filed with the Registration Authorities together.

As a consequence thereof, EECP II will take the juridical form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Second resolution

Pursuant to the preceding resolution, the Shareholders resolve to fully restate the Articles of Incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

"Chapter I - Form, name, registered office, purpose, duration

Art. 1. Form, Name

1.1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

1.2. The Company will exist under the name of "EECP II S. à r.l.".

Art. 2. Registered office

2.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Within the City of Luxembourg, it may be transferred to any other place by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Managers.

2.4. In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested party by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose

3.1. The object of the company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and any other form of investment, the acquisition, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2. The Company may take interests, by any means, in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations.

3.3. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4. The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

3.5. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all commercial, industrial or financial operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose, in accordance with the Law of August 10th., 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies' Law").

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital, units, transfer of units**Art. 5. Share capital**

5.1. The capital of the Company is set at one hundred and eighteen thousand and nine (PLN 118.009,-) Polish Zloty represented by one hundred and eighteen thousand and nine (118.009) Class A units (the "Class A Units"), with a par value of one Polish Zloty (PLN 1,-) each, forming Class A Unit which is dedicated to the participation in the Target A Company ("the Target A Company").

Each unit is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least eighty per cent of the share capital.

5.2. Each class of units represents a capital risk investment in subsidiaries, so called "Target Company".

The Partners shall have the possibility to further create a new class of units dedicated to any investment in a new Target Company.

The Partners further resolve to allocate the assets and liabilities of the Company amongst the classes of units on the basis of the allocation ratio to be determined by the Manager or the Board of Managers.

5.3. Any and all prior and/or future premiums are to be allocated to the classes of units containing the assets in respect of which such premiums have been or will be paid. To the extent that any such premium cannot be allocated to a specific class of units, such premium shall be allocated to all the classes of units pro rata to the value of the assets within each class of units. Henceforth for all intents and purposes, the units of a class of units shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of units only. To the extent permitted by applicable laws and regulations, any profits and losses may only be shared within a given class of units by the holders of units of the same class and shall not impact the results of any other class of units.

5.4. Unless otherwise provided for in these Articles of Incorporation, no resolutions of the Partners may be taken which would affect the rights of the Partners or creditors of a given class of units without the prior approval of the Partners or creditors, as the case may be, whose rights relate to that specific class of units. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void.

Art. 6. Units

6.1. All the units are fully paid up.

6.2. The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6.3. The Company's units are freely transferable among partners. Any inter vivo transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

6.4. In the event of death, the units of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

6.5. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

6.6. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 7. Classes of units/ Target investments

7.1. Unless otherwise provided for in any provision of these Articles, the Units issued in compliance with and according to these Articles shall have the same rights.

7.2. Each Share issued in compliance with and according to these Articles shall cast one vote at every meeting of Partner and, if applicable or in any way convened, at separate class meetings of holders of Units of each Class of Units issued. To the extent permitted by applicable laws and regulations, any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of units.

7.3. Without prejudice of article 5 above, when the Units issued in compliance with and according to these Articles are subscribed for, the relevant share premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the sole manager or as the case may be, by the board of managers, unless otherwise determined by the present Articles and the partners' general meeting.

7.4. Classes of Units will be issued in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

7.5. The Company may issue different Classes of Units relating to different investments created by the Company in the Target Companies, "the Target Investments". Each Target Investments shall refer to a Target Company.

7.6. The different Target Investments may be differentiated from each other by the nature of the acquired risks or assets, the distinctive terms of issue or any other distinguishing characteristics.

7.7. The principle of segregation of assets does not apply between the different classes of units.

7.8. The principle of different classes of units referring to different Target Investments shall be valid internally for the purposes of profit allocation. However, towards third parties the Company shall be considered as one single entity.

7.9. Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) belonging to a certain Target Investment, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Target Investment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Target Investment.

Art. 8. Acquisition of its own units

8.1. The Company may acquire its own units.

8.2. The Company may acquire its own units with its reserves pursuant to the provisions set forth in the Companies' Law.

Chapter III - Sole manager - board of managers

Art. 9. Board of Managers

9.1. In the event the Company is composed of a single Partner, the latest may appoint only one Manager (the "Manager"). When the Company is composed of several Partners, it shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least two members who need not to be Partners (the "Managers", unless otherwise expressed any reference to Managers include the sole Manager that may be appointed by a sole Partner).

9.2. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by a vote of the partners conducted in a general meeting.

9.3. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the manager and in case of plurality of managers by the sole signature of any manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers

10.1. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

10.2. The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall chair all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

10.4. When the board is composed of only two managers, each meeting will require the presence of the two managers. In case of a board represented by more than two managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.5. Every meeting of the Board of Managers, as the case may be, shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

10.6. Without prejudice of article 10.4, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

10.7. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

10.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two managers.

10.9. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

10.10. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Chapter IV - Collective decision of the partners, decisions of the sole partner

Art. 11. Powers of the General Meeting of Partners

11.1. Any regularly constituted general meeting of partners (the "General Meeting of Partners") of the Company represents the entire body of partners (the "Partners").

11.2. It has the powers conferred upon it by the Companies' Law.

Art. 12. Place, Vote, Quorum and majority

12.1. The place of the meeting of the Partners will be in Luxembourg. The Partners' meeting shall be chaired by the Chairman or, in the absence of the Chairman, by a Director or third party appointed by the General Meeting of Partners.

12.2. A Partner may act at any meeting of the Partners by appointing in writing, by fax or email as his proxy another person who need not be a Partner.

12.3. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Partners' meeting.

12.4. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing at least eighty per cent of the share capital, in first and in second call.

12.5. The Partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of Partners representing three quarters of the share capital at least.

12.6 One vote is attached to each class of units.

12.7. The minutes of the meeting shall be recorded in English language by the secretary of the meeting and shall be executed by the chairman of the meeting and by the Secretary.

12.8. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary.

Chapter V - Financial year, distribution of profits

Art. 13. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 14. Appropriation of Profits

14.1. Each year on the last day of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up for each class of units as well as on an aggregate basis.

14.2. The result of each class of units will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of units (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of units.

14.3. All income and charges which may not be allocated to any specific class of units shall be allocated to all the class of units on a pro rata basis of the units issued in each class of units.

14.4. Five per cent (5%) of the net profits per class of units shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of units; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

14.5. After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each class of units (i) to the payment of a dividend to the holders of the relevant units, (ii) to a reserve account or (iii) be carried forward. In the event of the payment of a dividend, each class of units shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of units at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of units.

14.6. The Manager, or as the case may be the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

14.7. The Partners shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific class of units.

14.8. The Partners shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with applicable laws.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 15. Dissolution, Liquidation

15.1. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Partners, designated by the General Meeting of Partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

15.2. Subject to applicable laws, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company at the level of each class of units shall be distributed to the holders of the relevant units only.

Chapter VII - Applicable law

Art. 16. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Third resolution

The Shareholders unanimously accept the resignation of the following persons:

- Mr Robert Kenneth CITRONE,
- Mr Christopher John FIORE, and
- Mr Konstantin V. STOYANOV,

representing the Directors of the Company.

The Shareholders unanimously accept the resignation of the statutory auditor: Fiduciaire Cabexco S. à r.l., RCS Luxembourg B N° 139.890, with registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

The Shareholders resolve to grant them full discharge to the directors and to the auditor for the execution of their mandates to-date.

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to set at 2 the number of Managers of the Company and resolve to appoint for an unlimited period the following persons:

- M. Hubertus Jan VAN DER VAART, born on 13/05/1955, in Leiden, The Netherlands, with professional address at SEAF-FMX, Emmaplein 2, Amsterdam, The Netherlands;
- M. Christopher John FIORE, born on 25/10/1968, in New York, United States of America, residing at 33 North Water Street, Ap. 504, South Norwalk, CT 06854, United States of America.

The Bondholders approve.

This resolution is unanimously adopted.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Valuation

For registration purposes, the fees and costs related to the present deed are estimated to EUR 2.000,- (two thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EECF II S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché du Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 septembre 2008, publié au Mé-

morial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2472 du 9 octobre 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.807. Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2741 du 11 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Dorothee CIOLINO, avocat, demeurant professionnellement 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

(i) Que L'assemblée générale et les obligataires présents ou représentés, les mandataires des associés et des obligataires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales et de titres qu'ils détiennent sont repris dans la liste de présence; ladite liste, après avoir été signée par L'assemblée générale et les obligataires, les mandataires des associés et des obligataires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Qu'il appert de cette liste de présence que les cent dix-huit mille neuf (118.009) actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,00) représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, dont L'assemblée générale ont été informés avant l'assemblée.

(iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit

Ordre du jour:

1. Décision de convertir la Société de société anonyme en une société à responsabilité limitée;
2. Refonte des Statuts de la Société comme SARL;
3. Approbation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière à leur accorder;
4. Nomination de 2 Gérants, en les personnes de:
 - * M. Hubertus Jan VAN DER VAART, né le 13/05/1955, à Leiden, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à SEAF-FMX, Emmamplein 2, Amsterdam, Pays-Bas;
 - * M. Christopher John FIORE, né le 25/10/1968, à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 20 Marshall Street, South Norwalk, CT 06854, Etats Unis d'Amérique.
5. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transformer la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Preuve du montant du capital social a été donné au notaire instrumentaire, suivant l'état projeté des actifs et passifs de la Société au 24 Décembre 2008, qui restera annexe aux présentes pour être enregistré concomitamment.

En conséquence, EECF II prend la forme juridique de société à responsabilité limitée.

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée Générale des associés décide de la refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I - Forme, dénomination sociale, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale

1.1. Par la présente, il est créé entre les souscripteurs et tous les futurs détenteurs potentiels des parts sociales ci-après une société (ci-après la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et par le présent Acte de constitution (ci-après "l'Acte de constitution").

1.2. La Société aura la dénomination sociale "EECF II S. à r.l.".

Art. 2. Siège social

2.1. La Société aura son siège social dans la ville de Luxembourg.

2.2. Le Siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale de ses Associés. Il pourra être transféré à n'importe quelle adresse dans la ville de Luxembourg moyennant une résolution du gérant ou, le cas échéant, moyennant une résolution du Conseil de Gérance.

2.3. Des succursales ou autres bureaux pourront être créés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger moyennant une résolution du gérant ou, le cas échéant, moyennant une résolution du Conseil de Gérance.

2.4. Si le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estime que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires interviennent ou sont imminents et qu'ils pourraient influencer les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité des communications avec ledit siège ou entre ledit siège et des personnes à l'étranger, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète desdites circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, malgré le transfert temporaire du siège social, restera régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les parties concernées par l'un des organes ou l'une des personnes chargées de la gestion quotidienne de la Société.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

3.2. La Société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4. La Société peut également agir comme actionnaire, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

3.5. La Société peut, par ailleurs, réaliser tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social, selon les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme amendée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II - Capital, parts sociales, transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social de la société est fixé à cent dix-huit mille neuf (PLN 118.009,-) Zloty Polonais représenté par cent dix-huit mille neuf (118.009) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,-) chacune, formant la Classe de Parts Sociales traçantes A qui représente la prise de participation dans la Société Cible A (la "Société Cible A").

5.2. Chaque classe de parts sociales représente un investissement en capital risque dans une filiale, désignée "Société Cible".

Les Associés ont la possibilité de créer de nouvelles classes de parts sociales qui représentent tout nouvel investissement dans une Société Cible.

Les Associés décident d'affecter l'actif et le passif de la Société entre les classes de parts sociales sur base du ratio d'affectation à déterminer par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

5.3. Toutes primes antérieures et/ou futures sont à affecter à la classe de parts sociales comprenant l'actif sur la base duquel de telles primes ont été ou seront versées. Dans la mesure où de telles primes ne peuvent être attribuées à une classe de parts sociales spécifique, elles seront réparties entre toutes les classes de parts sociales au pro rata de la valeur de l'actif de chaque classe de parts sociales. Dorénavant, et à toutes fins utiles, les parts sociales d'une classe de parts sociales suivront et refléteront exclusivement la performance des actifs et passifs dans cette même classe de parts sociales. Dans les limites du droit et des règlements applicables, tout boni ou perte peut uniquement être partagé/distribué dans une classe de parts sociales déterminée entre les détenteurs de parts sociales de la même catégorie et n'influencera pas les résultats des autres classes de parts sociales.

5.4. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution des Associés affectant directement les droits des Associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à une classe de parts sociales donnée, ne pourra être prise sans le consentement préalable des Associés ou créanciers, le cas échéant, dont les droits sont rattachés à cette classe de parts sociales spécifique. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.4. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

6.5. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

6.6. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Classes de parts sociales / Investissement cibles

7.1. Sauf stipulation contraire prévu dans les présents Statuts, les Parts sociales émises en conformité et selon ces Statuts, disposeront des mêmes droits.

7.2. Chaque Part Sociale émise selon les dispositions de ces Statuts donnera un droit de vote à toute assemblée des associés et, si applicable ou si de quelconque autre manière convenu, à toute assemblée séparée des associés de toutes classes de parts sociales émises. Dans les limites fixées par la loi et par des règlements, tout quorum et/ou droits de vote s'appliqueront mutatis mutandis au niveau de chaque classe de parts sociales.

7.3. Sans préjudice de l'article 5 ci-dessus, lorsque les parts sociales émises selon les dispositions de ces Statuts seront souscrites, la prime d'émission (le cas échéant) sera payée selon les conditions fixées par le gérant unique, le cas échéant par le conseil de gérance, à moins que déterminés différemment par les présents Statuts et par l'assemblée générale des associés.

7.4. Les classes de parts sociales seront émises selon les dispositions de la loi du 10 Août 1915 régissant les sociétés commerciales, comme amendée.

7.5. La Société pourra émettre différentes classes de parts sociales afférentes aux différents investissements créés par la Société dans les Sociétés Cibles, désignés " Investissements Cibles ". Chaque Investissement Cible se référera à une Société Cible.

7.6. Les différents Investissements Cibles pourront être différenciés l'un de l'autre par la nature des risques et actifs acquis, leurs conditions d'émission ou toutes autres caractéristiques distinctives.

7.7. Le principe de compartimentation des actifs ne s'applique pas entre les différentes classes de parts sociales.

7.8. Le principe de différentes classes de parts sociales afférentes à des Investissements Cibles s'appliquera, en interne, à la répartition des bénéfices, sachant toutefois que vis-à-vis de tiers, la Société sera considérée comme une entité unique.

7.9. Lorsqu'un actif provient d'un autre actif (que cela soit numéraire ou autre) appartenant à un Investissement Cible défini, cet actif sera repris dans les livres de la Société au compte de l'Investissement Cible défini, comme étant l'actif en dérivant et sur chaque réévaluation de l'actif, toute augmentation ou diminution de la valeur de cet actif sera appliqué à l'Investissement cible défini.

Art. 8. Acquisition de parts sociales propres

8.1. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

8.2. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales au moyen de ses réserves disponibles en accord avec les dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales.

Chapitre III - Gérant unique - conseil de gérance

Art. 9. Conseil de Gérance

9.1. Si la Société est composée d'un Associé unique, celui-ci peut nommer un seul gérant (le "Gérant"). Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, celle-ci devra être gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins, Associés ou non; (les "Gérants", sauf mention expresse désigne les Gérants y compris le Gérant unique pouvant être nommé par l'Associé unique).

9.2. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

9.3. La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de chaque gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance

10.1. Le Conseil de Gérance (si tel est le cas) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire"), qui ne devra pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Associés.

10.2. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

10.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

10.4. Lorsque le Conseil de Gérance n'est composé que de deux gérants, toute réunion exigera la présence des deux gérants. En cas d'un Conseil de Gérance représenté par plus de deux gérants, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.5. Chaque réunion du Conseil de Gérance, le cas échéant, se tiendra à Luxembourg ou dans tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera.

10.6. Sans préjudice de l'article 10.4, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

10.7. Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

10.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

10.9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.10. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Chapitre IV - Décision de l'associé unique, décisions collectives des associés

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés

11.1. Toute assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale des Associés") de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés (les "Associés").

11.2. Elle aura les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 12. Procédure, Vote, Quorum, Majorité

12.1 La réunion des Associés aura lieu à Luxembourg. La réunion des Associés sera présidée par le Président ou, en son absence, par un Gérant ou un tiers désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

12.2. Un Associé pourra se faire représenter à toute réunion des Associés en conférant par fax ou par email une procuration écrite à toute autre personne qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

12.3. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra définir toutes les autres conditions à remplir pour pouvoir participer à une réunion des Associés.

12.4. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant au moins quatre-vingt pour cent du capital social, tant en première instance qu'en seconde instance.

12.5. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt pour cent du capital social.

12.6. Chaque classe de parts sociales donnera droit à une voix.

12.7. Le procès-verbal de la réunion sera rédigé en anglais par le Secrétaire de la réunion et il sera signé par le Président de la réunion et par le Secrétaire.

12.8. Les copies ou extraits du procès-verbal de la réunion devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président et le Secrétaire.

Chapitre V - Exercice financier, distribution des bénéfices

Art. 13. Exercice financier. L'exercice financier de la Société commencera le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et profits seront arrêtés pour chaque classe de parts sociales de la Société sur une base globale.

14.2. Le résultat de chaque classe de parts sociales représentera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en relation avec les actifs de cette même classe de parts sociales (y compris plus-values, dividendes et ou bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de cette même classe de parts sociales.

14.3 Tous produits et dépenses non attribués à une classe de parts sociales en particulier seront affectés entre les différentes classes de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque classe de parts sociales.

14.4. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque classe de parts sociales seront affectés au compte de réserve légale de la Société, pour autant que cette affectation soit limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets déterminés sur une base globale de toutes les classes de parts sociales. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint sur une base globale dix pour cent (10%) du capital de la Société, et l'affectation sera refaite si le montant maximum d'affectation n'est plus atteint.

14.5. Après affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera, selon chaque classe de parts sociales, (i) soit distribuer sous forme de dividendes aux détenteurs de la classe de parts sociales concernée, (ii) soit affecter à un compte de réserve spéciale ou (iii) soit porter au compte de résultats reportés. Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque classe de parts sociales aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette classe de parts sociales, au moment dudit paiement du dividende et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette classe de parts sociales.

14.6. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

14.7. Les Associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tout profit qui n'aura pu être rattaché à une classe de parts sociales déterminée.

14.8. Les Associés approuveront les comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément aux lois applicables.

Chapitre VI - Liquidation, dissolution

Art. 15. Liquidation, dissolution

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le(s) liquidateur(s) sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant entendu que le(s) liquidateur(s) traitera/traiteront chaque classe de parts sociales comme une entité distincte aux fins de la liquidation.

15.2. Conformément à la loi applicable, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société au niveau de chaque classe de parts sociales sera distribué exclusivement aux détenteurs de la classe de parts sociales concernée.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée."

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission des personnes suivantes:

- M. Robert Kenneth CITRONE,
- M. Christopher John FIORE et
- M. Konstantin V. STOYANOV,

comme administrateurs de la Société.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission du commissaire aux comptes: Fiduciaire Cabexco S. à. r.l., RCS Luxembourg B N° 139.890, with registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à deux et décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Hubertus Jan van der VAART, né le 13/05/1955, à Leiden, aux Pays Bas, avec adresse professionnelle à SEAF-FMX, Emmaplein 2, Amsterdam, Pays-Bas et

- M. Christopher John FIORE, né le 25/10/1968, à New York, Etat Unis d'Amérique, demeurant à 33 North Water Street, Ap. 504, South Norwalk, CT 06854, Etat Unis d'Amérique.

Les obligataires approuvent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les frais et honoraires relatifs au présent acte sont estimés à 2.000 EUR (deux mille Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Ciolino, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. LAC/2009/69. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2009008070/5770/617.

(090010232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Auto-Ecole DANIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6469 Echternach, 2, Ancien Chemin d'Osweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.483.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Daniel JELMINI, instructeur, demeurant à L- 6469 Echternach, 2 Chemin D'Osweiler,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "AUTO-ECOLE DANIEL S.A.", avec siège social à L-6469 Echternach, 2 Ancien Chemin d'Osweiler, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 389 en date du 21 juillet 1997.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- flux) ce faisant en euros trente-mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) représenté par CENTS ACTIONS (100), de douze mille cinq cents francs (12500,- flux) ce faisant en euros trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité à compter du 31 mai 2008.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats d'actions pour destruction

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à Echternach, 2 ancien Chemin d'Osweiler.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jelmini; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14944. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009005881/203/44.

(090003509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

East Med Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.964.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006090/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00686. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Société Financière Robichon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.971.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.09.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009006602/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00230. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 115.738.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adler Toy Investment S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009006612/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01235. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 111.966.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 11 juillet 2008 que Monsieur Patrick James Bushnell, né le 6 mai 1952 à Cambridge, United Kingdom et demeurant au Pounce Hall, Swards End, Saffron Walden, Essex CB10 2LE United Kingdom, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 8 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de Gérance est désormais la suivante:

- Michael Sales
- Jeremy Vickerstaff
- John David Sutherland
- Patrick James Bushnell.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Company Secretary
Joel DAVIDSON

Référence de publication: 2009006261/8648/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02249. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

**REO Hamburger Allee S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. REO Eminescu, S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 133.647.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009006649/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.
